



European
University
Institute

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

L'IMMIGRATION SUBSAHARIENNE AU MAROC

Mohamed Mghari

CARIM notes d'analyse et de synthèse 2008/77

Série sur la migration irrégulière

Module démographique et économique

Projet de coopération sur les questions liées
à l'intégration sociale des immigrés, à la migration
et à la circulation des personnes

Co-financé par l'Institut universitaire européen et
l'Union européenne (Programme AENEAS)



CARIM
Consortium euro-méditerranéen pour
la recherche appliquée sur les migrations internationales

Notes d'analyse et de synthèse – Série sur la migration irrégulière
Module démographique et économique
CARIM-AS 2008/77

L'immigration subsaharienne au Maroc
Mohamed Mghari

Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED), Rabat, Maroc

Cette publication fait partie d'une série de communications sur le thème de la migration irrégulière préparées dans le cadre du projet CARIM et présentées lors d'une rencontre organisée par le CARIM à Florence : "La migration irrégulière vers et à travers les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée" (6 - 8 juillet 2008).

Ces articles seront également discutés à l'occasion d'une autre rencontre entre décideurs politiques et experts sur le même thème (25 - 27 janvier 2009). Les résultats de ces discussions seront publiés séparément. L'ensemble des papiers sur la migration irrégulière est disponible à l'adresse suivante : <http://www.carim.org/ql/MigrationIrreguliere>.

© 2008, Institut universitaire européen
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : forinfo@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>
<http://www.carim.org/Publications/>
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

CARIM

Le Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé en février 2004 et est financé par la Commission Européenne. Jusqu'en janvier 2007, il répondait au volet C – «*coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes*» – du programme MEDA, principal instrument financier de l'Union Européenne pour établir le partenariat Euro Méditerranéen. Depuis février 2007, le CARIM est financé par le programme AENEAS d'assistance technique et financière en faveur de pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile. Ce dernier établit un lien entre les objectifs externes de la politique migratoire de l'Union Européenne et sa politique de développement. AENEAS a pour objet de mettre à la disposition des pays tiers une assistance appropriée pour leur permettre d'assurer, à divers niveaux, une meilleure gestion des flux migratoires.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans la région d'Afrique du Nord et de la Méditerranée Orientale (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous)

CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen (IUE, Florence) et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 12 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Turquie et, depuis février 2007, la Libye et la Mauritanie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'UE et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes :

- Base de données sur les migrations méditerranéennes ;
- Recherches et publications ;
- Réunions entre académiques ;
- Réunions entre expert et décideurs politiques ;
- Système de veille en matière migratoire.

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales dans la région : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site web du projet : www.carim.org

Pour plus d'information

Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration
Robert Schuman Centre for Advanced Studies
European University Institute (EUI)
Villa Malafasca
Via Boccaccio, 151
50133 Firenze (FI)
Italy
Tel: +39 055 46 85 878
Fax: + 39 055 46 85 755
Email: carim@eui.eu

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

Résumé

Basée sur les données d'une enquête récente sur «l'Immigration subsaharienne au Maroc», réalisée en 2007, cette étude analyse le profil démographique et socio-économique des migrants subsahariens en transit sur le territoire marocain.

Dans un premier temps, elle aborde les caractéristiques sociodémographiques des migrants subsahariens : structure par âge et sexe, niveau d'étude, état matrimonial et composition familiale. Ensuite l'itinéraire des migrants est approché à travers le pays d'origine, la durée de séjour au Maroc, le nombre de pays traversés, l'année du départ du pays d'origine, les portes d'entrée au Maroc et le nombre de tentatives d'émigration.

Ensuite, l'analyse porte sur les conditions de voyage comme le coût du voyage et les frais du passeur et du transport, ainsi que les modalités de financement. Ont aussi été examinées les sources de revenu et les conditions de vie au Maroc. Enfin, l'étude traite des perceptions des migrants subsahariens par la société d'accueil ainsi que de leurs projets futurs.

Abstract

Using data from a recent survey (2007) on "Sub-Saharan immigration in Morocco", this paper analyses the demographic and socio-economic profile of the sub-Saharan migrants transiting by the Moroccan territory.

Firstly, it focuses on the basic characteristics: age and sex structure, educational level, marital status and family composition. The itinerary is approached through variables like country of origin, duration of stay, number of crossed countries, year of departure from the origin country, place of entry to Morocco and the number of migration attempts.

Secondly, it focuses on the travel conditions by estimating the travel cost, the counterpart paid to smugglers, the financing modalities, the income sources and life standards in Morocco. Finally, the paper tackles the migrants' perception by the receiving society and their future projects.

Introduction

La migration irrégulière au Maroc, dans sa double dimension nationale et étrangère revêt une importance considérable, étant donné ses implications sur le plan politique, économique, social, médiatique et sécuritaire.

Du fait de sa proximité géographique, le Maroc est devenu un point de départ et de passage en masse de migrants clandestins, ayant l'Espagne comme destination privilégiée. Enfin, depuis peu, le Maroc semble être devenu un pays d'immigration, dans la mesure où des flux, de plus en plus importants, de migrants en provenance de l'Afrique subsaharienne transitent par le Maroc dans l'espoir de rejoindre l'Europe. Beaucoup de ces migrants, confrontés aux mesures restrictives des politiques européennes, sont contraints de rester au Maroc pour une période relativement longue.

Cette étude se propose d'analyser le profil démographique et socio-économique des migrants subsahariens en transit sur le territoire Marocain. Dans un premier temps, elle abordera leurs caractéristiques socio-démographiques et leur itinéraire : structure par âge et sexe, niveau d'étude, état matrimonial, composition familiale, pays d'origine des migrants subsahariens, durée de séjour au Maroc, nombre de pays traversés, année du départ du pays d'origine, portes d'entrée au Maroc, nombre de tentatives d'émigration. Ensuite, l'analyse portera sur les conditions de voyage (coût du voyage, coût du passeur et du transport et les modalités de financement), les sources de revenu et les conditions de vie au Maroc. Enfin, l'étude traitera les perceptions des migrants subsahariens, de la société d'accueil ainsi que leurs projets futurs.

Les données qui seront utilisées dans l'étude du profil des migrants subsahariens au Maroc proviennent de l'enquête de l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM), réalisée en 2007 sur le thème de «l'Immigration subsaharienne au Maroc», en collaboration avec le Comité International pour le Développement des Peuples (CISP), financée par l'Union Européenne.

I. Profils socio-démographiques des migrants subsahariens en transit au Maroc

I.1. Aspects méthodologiques de l'enquête

L'enquête sur l'Immigration Subsaharienne au Maroc s'est focalisée sur 5 villes du Maroc : Rabat, Casablanca, Oujda, Tanger, et Laâyoune, supposées être les foyers abritant les plus importants contingents de migrants subsahariens en transit.

L'unité d'observation retenue pour l'enquête n'est autre que le migrant africain subsaharien qui se trouve en situation irrégulière sur le territoire marocain. Nous avons distingué deux grandes catégories de migrants subsahariens :

- les migrants subsahariens entrés clandestinement sur le territoire marocain et non régularisés,
- les migrants subsahariens entrés régulièrement par voie officielle et qui ont épuisé leur séjour légal et se trouvant en situation irrégulière sur le territoire marocain.

Les étudiants africains subsahariens qui poursuivent leurs études au Maroc sont exclus du champ de l'enquête.

En l'absence de données permettant d'estimer le niveau de variation des variables clés de l'enquête, la taille de l'échantillon fixée à 1000 individus a été arrêtée sur la base de considérations liées essentiellement au budget alloué à la réalisation de l'enquête. L'allocation de la taille globale de l'échantillon a été faite par ville retenue, proportionnellement aux estimations des effectifs de migrants subsahariens par ville.

Afin d'assurer une certaine représentativité de l'échantillon, d'autres critères ont été pris en considération, en particulier, le pays d'origine et le sexe.

L'enquête a été effectuée durant la période mars-avril 2007. Etant donné la méfiance de la population cible, ce sont les agents de proximité de l'Association des Familles des Victimes de l'Immigration Clandestine (AFVIC)- en général d'origine africaine- qui ont réalisé les interviews, afin de minimiser les risques de réticence des enquêtés grâce à leur connaissance du terrain d'enquête et éventuellement aux relations qu'ils ont nouées dans le cadre du travail de proximité avec la population cible.

L'enquête a été effectuée en même temps sur tous les sites, pour éviter les problèmes de circulation de l'information, et la répétition des entrevues à laquelle la mobilité de cette population pourrait mener.

Pendant le déroulement de l'enquête, un certain nombre de difficultés ont été rencontrées :

- Compte tenu du statut juridique de la population cible, par crainte d'être interceptée et refoulée, il a été difficile pour les enquêteurs de l'approcher et de la mettre en confiance.
- La sensibilité de la question a poussé les enquêteurs à travailler dans une totale discrétion.
- La méfiance de la population cible explique certaines réticences voire des résistances à être interrogée.
- Certains «chairmans» exigent d'être payés pour permettre l'accès à leur communauté.
- Certaines questions gênantes, par exemple, celles relatives aux agressions sexuelles, les sommes d'argent remises aux passeurs et les coûts du voyage d'une manière générale, ont suscité beaucoup de réticence.
- La difficulté d'interviewer les femmes, notamment celles dépendantes d'un partenaire.

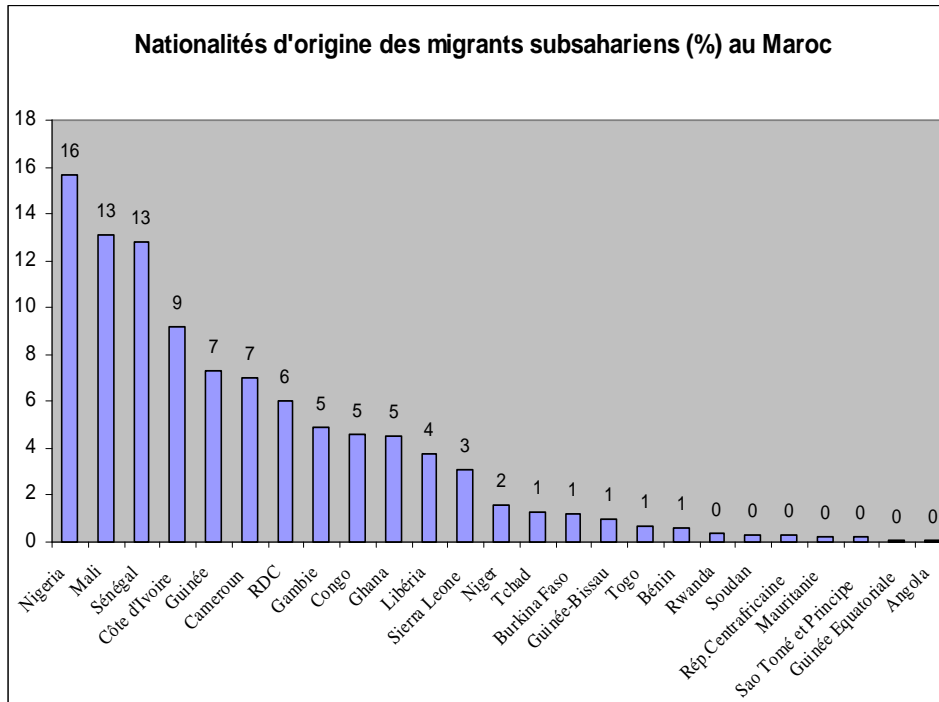
II. Caractéristiques démographiques et socio-économiques

II.1. Nationalités d'origine des migrants subsahariens en transit au Maroc

La détermination des pays d'origine des migrants subsahariens en transit au Maroc est souvent difficile à effectuer. La fausse déclaration de la nationalité d'origine par les migrants subsahariens est souvent liée à l'espoir d'obtenir, le cas échéant, le statut de réfugié.

L'enquête a fait apparaître que, sur les 1000 migrants subsahariens enquêtés au Maroc, les ressortissants du Nigeria sont incontestablement les plus nombreux (15,7%) suivis en seconde position par les Maliens (13,1%). Viennent ensuite, les Sénégalais (12,8%), les Congolais (10,4%) les Ivoiriens (9,2%), les Guinéens (7,3%) et les Camerounais (7%), puis, et en nombre plus restreint, les Gambiens (4,6%), les Ghanéens (4,5%), les Libériens (3,8%) et les Sierra léonais (3,1%). L'enquête a également permis de relever la présence de migrants de treize autres nationalités que celles susmentionnées dans des proportions relativement moindres.

Graphique 1 :



Source : Enquête sur «l'Immigration subsaharienne au Maroc». AMERM/CISP, 2007

Ces résultats semblent confirmer ceux fournis par d'autres enquêtes effectuées sur les migrants subsahariens en transit au Maroc.¹

II.2. Structure par sexe des migrants subsahariens

La structure par sexe des 1000 migrants subsahariens enquêtés au Maroc montre une nette prédominance des hommes. En fait, la présente enquête révèle que 20,3% seulement de la population étudiée sont des femmes contre 79,7% d'hommes. Ce déséquilibre numérique en faveur des hommes s'explique d'une part, par l'inégalité des femmes et des hommes face à la migration irrégulière, et d'autre part, par les difficultés d'approche des femmes subsahariennes migrantes lors de l'enquête. En effet, bien que de plus en plus de femmes tentent l'aventure, dans les mêmes conditions difficiles que les hommes, les femmes, semble-t-il, sont souvent sous la tutelle des hommes et, par conséquent, difficilement accessibles aux enquêteurs.

Il est vrai que la structure par sexe des migrants subsahariens enquêtés montre une nette prédominance des hommes, mais la proportion des femmes montre un changement de structure tout à fait remarquable par rapport aux décennies passées.

En considérant la nationalité d'origine, on relève que sur l'ensemble des femmes migrantes subsahariennes enquêtées, les Nigériennes constituent la communauté féminine la plus importante avec 36,9%, suivies, mais très loin derrière, par les Congolaises avec un pourcentage de 14,3%, les Maliennes (8,9%), les Camerounaises (6,9%), les Sierra léonaises (6,4%), les Sénégalaises (4,9%), les Ivoiriennes (3,4%), les Libériennes (3,4%), etc.

¹ Voir, A.S. Wender, «Situation alarmante des migrants subsahariens en transit au Maroc et les conséquences des politiques de l'Union Européenne», Cimade, octobre 2004.

BIT, «l'Immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc», Cahiers des migrations internationales, Genève, 2002.

II.3. Structure par âge des migrants subsahariens

L'âge des migrants subsahariens en transit au Maroc oscille entre 15 et 47 ans. L'âge moyen se situe à 27,7 ans. Cet âge reflète une pyramide des âges jeune, puisque l'écrasante majorité des migrants, soit 95,4% ont moins de 36 ans. Par tranche d'âges, la grande majorité, soit 66,1% est âgée de 26-35 ans. Un peu moins du tiers, soit 28,6% sont âgés de 18-25 ans. En revanche, seulement 4,6% sont âgés de plus de 36 ans. Enfin, il faut signaler que les mineurs âgés de 15-17 ans sont très peu nombreux (0,7%).

II.4. Etat matrimonial des migrants subsahariens

Les données de l'enquête sur la situation familiale des migrants subsahariens indiquent une forte prédominance de l'état de célibat avec 82,2%. On constate que le mariage et la charge familiale qui en découle ne constituent pas vraiment un obstacle à la migration irrégulière puisque 14,8% de migrants subsahariens sont mariés. Les divorcés et les veufs représentent seulement 3%. Toutefois, il y a lieu de signaler que la collecte sur le terrain a relevé que certains migrants subsahariens déclarent avoir des conjoints et même des enfants tout en étant paradoxalement en état de célibat.

La répartition des migrants subsahariens selon l'état matrimonial et la nationalité d'origine laisse apparaître que le statut du mariage est relativement plus fréquent parmi la communauté sénégalaise avec une proportion de 14,9%, suivie immédiatement par la communauté malienne avec 14,2% et congolaise avec 13,5%. Viennent ensuite, les ressortissants camerounais, nigériens et ivoiriens avec des pourcentages respectifs de 10,8%, 10,1% et 8,8%. Les gambiens, les guinéens et les ghanéens sont dans une position plus basse avec des proportions qui oscillent entre 4% et 5,4% de mariés. La catégorie des divorcés ou veufs, quant à elle, concerne essentiellement les Nigériens avec une proportion nettement élevée de 36,7% suivis de très loin par les Camerounais avec 10%.

II.5. Composition familiale des migrants subsahariens au Maroc

Au cours de leur séjour au Maroc, la structure familiale a évolué significativement. 92,7% des migrants subsahariens vivent seuls. En revanche, 7,3% ont une attache familiale au Maroc : ils vivent dans des situations variables, soit avec leurs conjoints (3,3%), soit avec leurs conjoints et enfants (2,6%), soit uniquement avec des enfants (0,9%) ou avec d'autres membres de la famille (0,5%).

La répartition des personnes membres du ménage vivant avec les migrants subsahariens² selon le lieu d'enquête, permet de noter que la ville de Casablanca compte à elle seule 85,3% de ces personnes. En fait, pratiquement tous les migrants ayant des enfants, qui sont au nombre de 36 personnes, sont installés à Casablanca. Cela s'explique d'une part, par la possibilité d'y trouver des moyens de survie plus importants que dans les autres villes et par l'anonymat que la ville garantit d'autre part. La ville de Rabat accueille une petite proportion d'environ 9,8% des membres des ménages des migrants et la ville de Tanger 4,9%.

Selon le pays de naissance, on constate que 66,7% des 36 enfants des migrants subsahariens, tous âgés de 0-4 ans, sont nés sur le territoire marocain, 27,8% sont nés en Algérie, 2,8% au Sénégal et une proportion identique en Gambie.

² L'enquête a relevé les caractéristiques sociodémographiques des personnes considérées comme membres du ménage du migrant subsaharien (unité d'observation de l'enquête), c'est à dire, les personnes parentes ou non, vivant avec lui lors de l'enquête. Il peut s'agir du conjoint, des enfants, frères ou soeurs ou d'autres membres de sa famille et amis.

II.6. Des migrants ayant en majorité un niveau scolaire élevé

Moins du tiers des migrants sont sans niveau d'instruction (31,7%). 48,5% ont un niveau supérieur au primaire, 32,4% sont de niveau secondaire et 16,1% sont de niveau supérieur ce qui dénote que le niveau d'instruction de ces migrants est relativement élevé.

Globalement, les migrants subsahariens ne se recrutent pas parmi les personnes disposant de leur seule force de travail comme atout, ce sont potentiellement des cadres moyens ou supérieurs compte tenu de leur niveau d'instruction relativement élevé. Ce constat laisse supposer un coût élevé d'éducation supporté par les pays subsahariens.

Dans cette catégorie, se distinguent certains titulaires de diplômes supérieurs, les plus nombreux sont les diplômés des facultés qui représentent près de 8% de l'ensemble dont 8,5% d'hommes et 5,4% de femmes. Les diplômés techniques des grandes écoles et Instituts sont rares (moins de 1%), les diplômés de techniciens et de cadres moyens représentent un peu plus de 1%, ceux ayant un diplôme de qualification professionnelle représentent 2,8% de l'échantillon dont 2,6% d'hommes et 3,4% de femmes. Les diplômés du supérieur sont plus présents parmi certaines nationalités telles les Ivoiriens, les Sénégalais, les Camerounais, les Maliens et les Congolais.

II.7. Formation professionnelle

Globalement, un cinquième de l'échantillon a suivi une formation professionnelle (20,3%) dont 54,7% en milieu rural et 45,3% en milieu urbain. Par sexe, ce pourcentage se répartit entre 82% d'hommes et 18% de femmes en milieu rural et 77% d'hommes et 23% de femmes en milieu urbain.

III. Itinéraire des migrants subsahariens en transit au Maroc

III.1. Portes d'entrée au Maroc

La majorité des migrants subsahariens est arrivée au Maroc par voie terrestre, soit 86,8% et seulement 13,2% est arrivée par voie aérienne. Le principal point d'accès de ces migrants ayant emprunté la voie terrestre pour se rendre au Maroc est la frontière avec l'Algérie (environ 73,5%). Il existe deux principales portes d'entrées au Maroc à partir de l'Algérie. La frontière maroco-algérienne par l'Est concerne l'essentiel des migrants subsahariens, soit 55,9% et leur passage se fait généralement entre la ville algérienne de Maghnia et la ville marocaine d'Oujda. La frontière Sud avec l'Algérie vient en seconde position avec 17,6% des migrants. C'est par ces deux portes que passent l'essentiel des migrants subsahariens. Les portes d'entrée secondaires sont l'océan Atlantique par lequel sont passés quelques 7,2% de migrants et la frontière maroco-mauritanienne du Sud qui a été empruntée par une proportion de 5,7%. Enfin, une infime minorité de 0,4% est passée par les ports et dans une moindre mesure par les postes frontières terrestres, c'est-à-dire par la voie officielle.

Les femmes sont moins nombreuses à transiter par l'océan Atlantique pour rejoindre le Maroc que les hommes. Elles empruntent relativement plus la frontière terrestre du Sud entre le Maroc et l'Algérie.

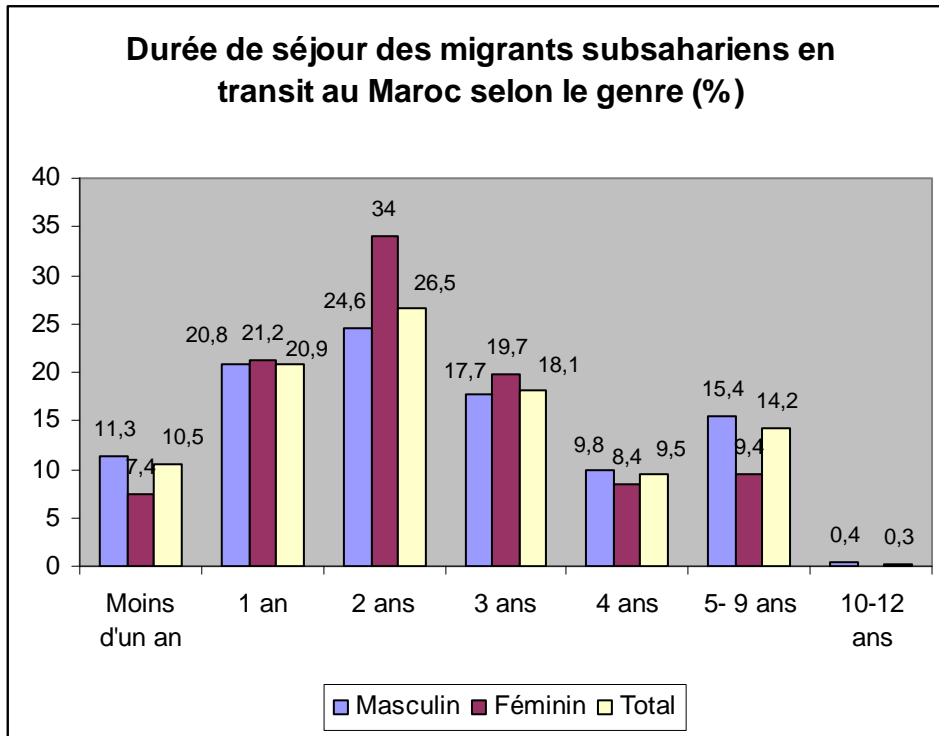
III.2. Durée de séjour au Maroc

Dans bien des cas, le transit se transforme en séjour forcé plus ou moins long. Les difficultés que pose la traversée du détroit ou de l'océan vers l'Espagne et les Iles Canaries font que le Maroc et, en particulier, les régions du Nord et Nord-est, les villes de Casablanca, Rabat, Fès, Agadir et les provinces sahariennes deviennent une escale durable.

Ainsi, la durée moyenne de séjour au Maroc se situe à environ 2,5 ans pour l'ensemble des migrants subsahariens enquêtés. L'analyse de la durée de séjour au Maroc permet de constater que

24% soit un peu moins du quart des personnes interrogées, ont une ancienneté migratoire dans le pays de 4 à 12 ans et 65,5% soit un peu moins des deux tiers, ont une durée de séjour allant de 1 à 3 ans. Presque un migrant sur dix (10,5%) séjourne au Maroc depuis moins d'un an. On observe relativement moins de femmes dans les catégories de durée de séjour «moins d'un an» et «plus de 4 ans» par rapport aux hommes, et plus de femmes dans la catégorie «ayant séjourné 2 ans».

Graphique 2 :



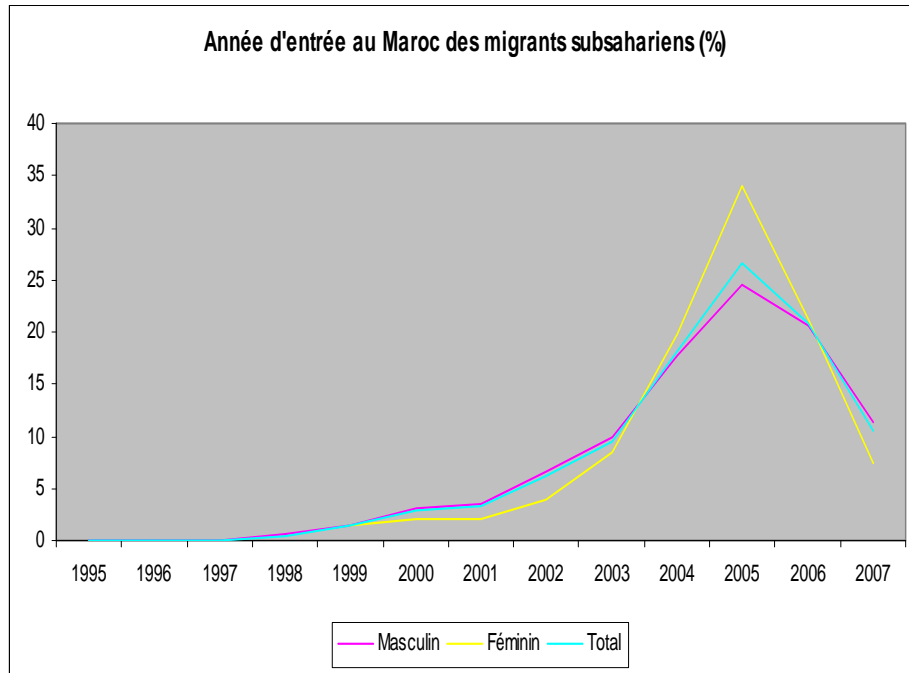
Source : Enquête sur «l'Immigration subsaharienne au Maroc». AMERM/CISP, 2007

Selon la nationalité d'origine, les Sénégalais et les Maliens se distinguent dans la catégorie ayant séjourné moins d'un an avec respectivement 42,9% et 20% suivis par les Guinéens avec 12,4%.

L'analyse des données de l'enquête selon l'année d'entrée au Maroc laisse apparaître une hausse des entrées de flux de migrants subsahariens entre 1995 et 2007 avec un déclin à partir de 2006.³ Ce constat est aussi bien valable pour les hommes que pour les femmes. On remarque également que les femmes enquêtées n'ont commencé à prendre part au mouvement d'émigration dans la clandestinité qu'à partir de 1999.

³ Cette tendance des entrées des flux de subsahariens est confirmée par les interceptions de migrants subsahariens par les autorités marocaines qui sont passées de 24.245 en 2000 à 29.808 en 2005, puis ont décliné pour atteindre 16.560 en 2006 et 14.449 en 2007 en raison de l'intensification du contrôle sur les frontières marocaines, en particulier, avec l'Europe (Espagne) et de la réorientation du mouvement vers d'autres pays du sud, notamment, la Mauritanie et le Sénégal.

Graphique 3 :

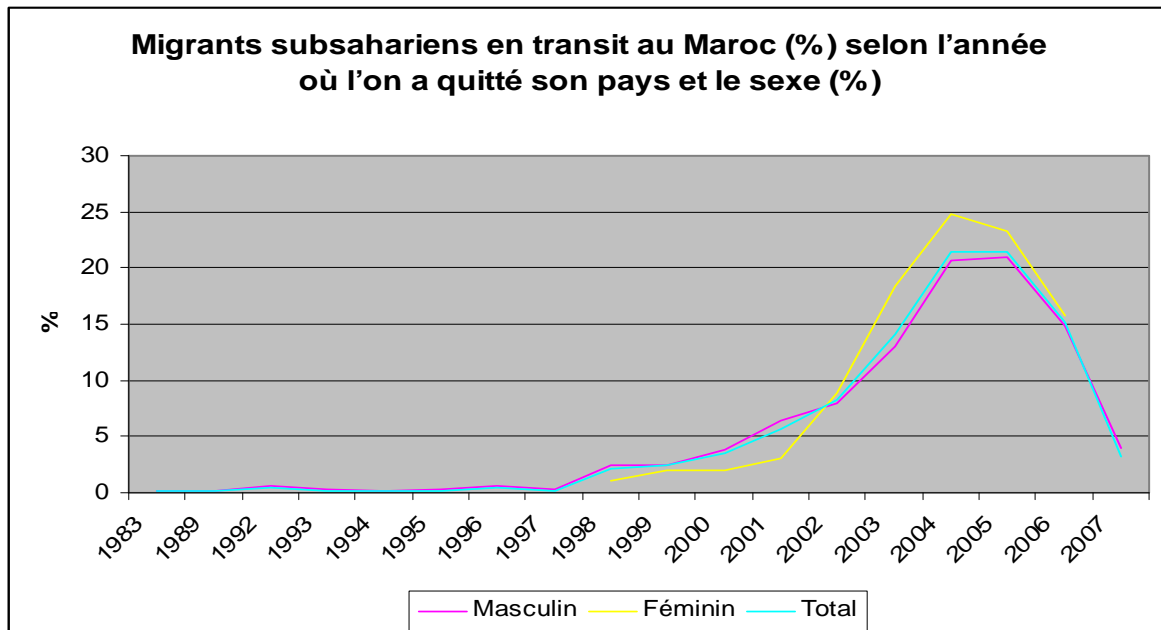


Source : Enquête sur «l'Immigration subsaharienne au Maroc». AMERM/CISP, 2007

III.3. Année de départ du pays d'origine

L'analyse des données de l'enquête selon l'année de départ du pays d'origine fait ressortir que les premiers migrants subsahariens sont partis de chez eux au cours de l'année 1983. Les femmes quant à elles ont commencé à quitter leur pays d'origine à partir de 1998. Les années 2003, 2004 et 2005 ont connu les départs les plus importants aussi bien chez les femmes que chez les hommes.

Graphique 4 :

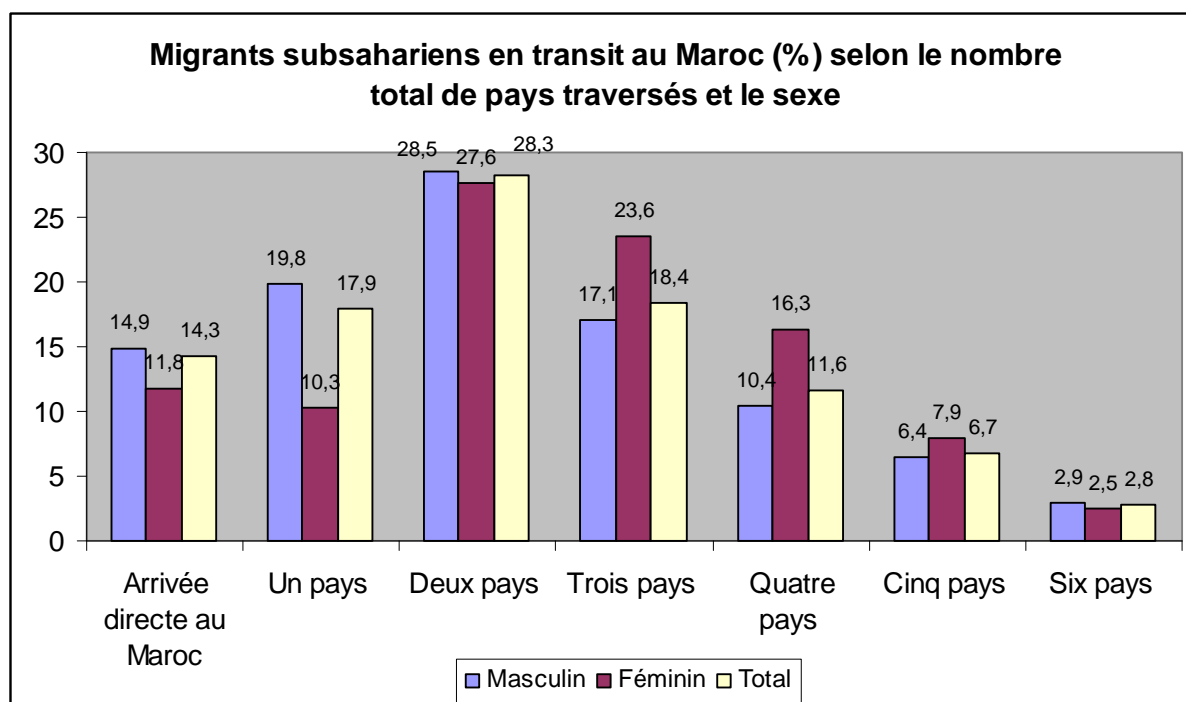


Source : Enquête sur «l'Immigration subsaharienne au Maroc». AMERM/CISP, 2007

III.4. Nombre total de pays traversés

D'après les résultats de l'enquête, seul 14,3% des migrants sont arrivés directement au Maroc à partir de leur pays d'origine. Leur itinéraire migratoire se résume ainsi à une seule étape migratoire entre le pays d'origine et le Maroc. Tous les autres (83,7%) ont transité par plusieurs pays. Ils ont traversé entre un et six pays. 17,9% ont transité par un seul pays, 28,3% par deux pays, 18,4% par trois pays, et enfin, 21,1% par quatre à six pays. Par ailleurs, selon le sexe, l'arrivée directe au Maroc à partir du pays d'origine concerne relativement moins de femmes que d'hommes. Par contre, la proportion de femmes ayant traversé trois, quatre ou cinq pays est plus élevée que celle des hommes.

Graphique 5 :



Source : Enquête sur «l'Immigration subsaharienne au Maroc». AMERM/CISP, 2007

Par nationalité d'origine, il y a lieu de constater que ceux qui arrivent directement au Maroc sont essentiellement les migrants sénégalais et congolais avec une proportion de 24,5% chacun, suivis par les Ivoiriens et les Guinéens avec respectivement 14,7% et 12,6%. Les Camerounais et les Maliens viennent après, avec 6,3% et 5,6% respectivement. Les autres nationalités enregistrent des proportions négligeables de migrants subsahariens arrivés directement au Maroc. Tandis que ceux qui traversent trois pays ou plus, sont prépondérants parmi les Nigériens (24,1%), les Congolais (16,2%), les Camerounais (13,9%) et les Ghanéens (10,9%).

III.5. Nombre de tentatives d'émigration

Avec le prolongement de la durée de séjour des migrants subsahariens, le Maroc a tendance à devenir un pays d'immigration. Cette situation est soutenue par un taux de récurrence des subsahariens qui atteint 9,7% d'après les résultats de l'enquête.⁴ Le taux de récurrence est relativement plus élevé chez les hommes (10,1%) que chez les femmes (8%).

La répartition des 9,7% de migrants Subsahariens ayant tenté plusieurs fois la traversée selon le nombre de tentatives d'émigration survenues, avant celle qui est en cours, montre que 74% soit la grande majorité d'entre eux, avaient déjà fait une seule autre tentative qui avait échoué auparavant et 21,9%, soit un peu plus d'un cinquième, avaient enregistré deux autres tentatives et seulement 4,2% avaient déjà tenté trois fois la traversée auparavant.

IV. Les conditions du voyage

- Le coût du voyage

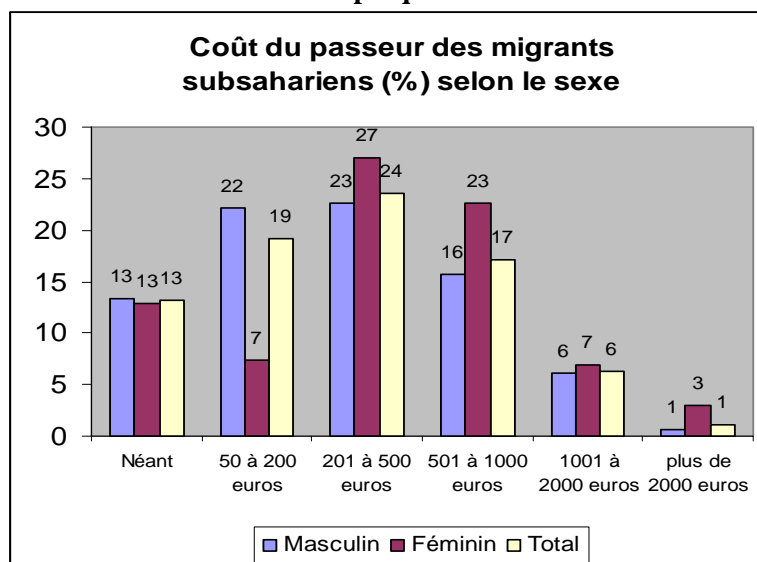
Le coût total du voyage varie selon les migrants, la ventilation de ce coût par tranches révèle une concentration sur la tranche se situant entre 1.000 et 2.000 euros (52%). Seul le quart environ (26%) des migrants ont dépensé moins de 1.000 euros. Par contre, 11% de l'échantillon ont dépensé entre 2.000 et 3.000 euros et 2,5% ont dépensé plus de 3.000 euros, ce qui confirme que le projet migratoire est un véritable projet économique.

Par pays, le coût est évidemment plus élevé pour les pays les plus éloignés du Maroc. Mais l'aptitude du migrant à affronter les aléas du voyage et à user pleinement de leurs propres aptitudes peut moduler ce coût.

- Les frais payés aux passeurs

Curieusement, 13% des migrants n'ont pas eu besoin des services d'un passeur ou ont fait fonctionner le système des réseaux familiaux ou tribaux. Près du cinquième ont payé entre 50 et 200 euros (7% pour les femmes et 23% pour les hommes). 23,5%, soit le pourcentage le plus élevé, ont payé entre 201 et 500 euros et près du cinquième plus de 500 euros dont 1,1% plus de 2.000 euros (3% des femmes et 0,6% des hommes).

Graphique 6 :



Source Enquête sur «l'Immigration subsaharienne au Maroc». AMERM/CISP, 2007

(Contd.)

⁴ Le taux de récidence signifie la proportion de migrants ayant déjà tenté plus d'une fois avant celle-ci d'émigrer clandestinement et ont échoué soit au Maroc soit ailleurs.

Le coût du transport varie selon les distances et les moyens de transport : plus du quart de l'échantillon a dépensé entre 201 et 500 Euros et près du tiers (30%) entre 501 et 1.000 Euros. 8,6% ont dépensé plus de 1.000 Euros, ce qui suppose probablement l'utilisation du transport aérien.

- Le financement du projet migratoire

Plus de 47% des migrants ont déclaré disposer de la somme requise pour financer leur projet migratoire, contre près de 53% qui ont été contraints de chercher différents moyens pour financer leur voyage.

Le recours à l'épargne personnelle est fréquent. Près des deux tiers (65%) des migrants ont déclaré que leur projet migratoire a été financé par l'épargne personnelle issue du travail. 71% ont affirmé avoir bénéficié de l'aide familiale (74% d'hommes et 58% de femmes), 22% de l'aide amicale (21% d'hommes et 28% de femmes) et seul 23% ont eu recours à l'emprunt (27% d'hommes et 9% de femmes).

V. Les sources de revenu et les conditions de vie au Maroc

76% des Subsahariens interrogés vivent au Maroc «sans-papiers». 21,5% sont demandeurs d'asile et seul un faible pourcentage de 2% affirme avoir obtenu le statut de réfugié.

Contraints de vivre au Maroc pour des périodes plus ou moins longues, comment les Subsahariens arrivent-ils matériellement à faire face aux dépenses de leur vie quotidienne? En effet, le plus souvent, leurs ressources ont été épuisées après le long parcours migratoire décrit plus haut. On peut également supposer que plus le séjour se prolonge, plus le besoin de trouver d'autres sources de revenu devient une nécessité.

La situation propre à chaque migrant, la nature et le type de parcours, la durée du séjour, mais aussi la détermination personnelle sont des variables importantes susceptibles d'expliquer les moyens mobilisés pour subvenir aux besoins.

Interrogés sur leurs sources de revenu, plus de la moitié de l'échantillon déclare n'avoir aucune source de revenu (59,4%), 18,8% affirment vivre de la mendicité, 11,5% exercent de temps en temps des petits métiers et 2,3% exercent un travail régulier. 7,9% ont répondu qu'ils reçoivent diverses aides fournies par des associations caritatives ou d'autres structures. Parmi ceux qui reçoivent ce type d'aide, 44,4% bénéficient de la solidarité familiale.

Le pourcentage des hommes (62,8%) qui ont déclaré n'avoir aucune source de revenu est proportionnellement plus élevé que celui des femmes (45,8%) dans la même situation.

La durée de séjour ne semble exercer aucun impact pertinent puisque quel que soit le nombre d'années passées au Maroc, le pourcentage des Subsahariens qui déclarent n'avoir aucune source de revenu est relativement identique, avec un taux plus élevé dans la première année de présence au Maroc. Cette dernière constatation soulève plusieurs questions. Les Subsahariens qui déclarent dans la première année ne disposer d'aucune source de revenu sont-ils véritablement démunis? Ce qui suppose qu'ils ont épuisé toutes leurs ressources durant le voyage. On peut également supposer qu'il s'agit d'une attitude de prudence et qu'ils réservent une part de leurs moyens financiers au paiement d'autres dépenses, comme par exemple le paiement des passeurs. Les Subsahariens ayant séjourné au Maroc plus d'une année sont moins nombreux proportionnellement à déclarer n'avoir aucune source de revenu. En effet, ils semblent avoir développé certaines formes d'adaptation au long séjour en ayant particulièrement recours d'abord à la mendicité mais aussi au travail occasionnel.

- Un moyen d'avoir de l'argent : la mendicité

La mendicité est apparue comme une source de revenu pour 18,8% de l'échantillon. Au niveau de la répartition par sexe, les femmes sont plus nombreuses (33,3%) que les hommes à mendier (15,07%). Elles le font le plus souvent avec des enfants. Ce qui suscite plus facilement la générosité.

- Un faible taux d'activité professionnelle

Compte tenu de la législation du travail et de la loi 01-03 relative à la migration au Maroc qui interdisent aux personnes entrées ou établies irrégulièrement au Maroc d'accéder au marché de l'emploi, ces activités ne peuvent relever que du secteur informel ou de secteurs qui recrutent du personnel non déclaré.

Seul 2,3% déclarent avoir un travail régulier. Ainsi, pour le moment, les migrants subsahariens en transit au Maroc ne semblent pas concurrencer les marocains sur le marché du travail, comme c'est le cas en Algérie où l'on trouve des activités dont ne veulent pas les autochtones. Cependant, des prémices de changement commencent à se faire sentir dans la mesure où de plus en plus de migrants subsahariens intègrent le marché du travail, surtout, dans les secteurs de l'agriculture ou du BTP qui font l'objet d'une pénurie de main d'œuvre.

D'après les résultats de l'enquête, le secteur le plus fréquemment cité est celui du bâtiment (20,8%), suivi par le petit commerce (18,8%) et les travaux domestiques (18,8%) où hommes (14,6%) et femmes sont représentés avec une prédominance des femmes (37,5%). 16,7% affirment travailler dans le secteur de l'artisanat. Seuls 4,2% ont exercé des activités dans le secteur de l'agriculture, ce qui est expliqué probablement par le fait que les Subsahariens enquêtés vivent essentiellement en ville ou aux abords immédiats des centres urbains.

- La précarité

L'évaluation du revenu mensuel de cette population a permis de constater la précarité des situations. Qu'ils travaillent ou qu'ils vivent d'expédients, les Subsahariens disposent de très faibles ressources et dépensent peu. La fourchette du revenu mensuel déclaré varie entre moins de 500 dh et 3.600 dh.

41,9% soit la majorité, dispose d'un revenu qui varie entre 500 et 1000dh, 27,9% entre 1000 et 2000dh, 23,3% ont un revenu inférieur à 500dh et seule une minorité a un revenu compris entre 2000 et 3600 dh.

Si l'on prend en considération les conditions de vie au Maroc, de plus en plus difficiles, exigeant de plus en plus de moyens, on peut noter combien les conditions de vie des subsahariens peuvent être précaires. En effet, le loyer moyen d'une chambre dans les quartiers périphériques des centres urbains marocains est de 500dh et la cherté des produits alimentaires de première nécessité limite considérablement les possibilités de satisfaire leurs besoins. Cette conclusion a été confirmée par la majorité des individus de l'échantillon (76,1%) qui affirme que leur revenu ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins. Ce qui limite également leurs capacités de venir en aide à la famille restée au pays, raison principale pour laquelle ils se sont engagés dans l'aventure migratoire : seul 4,4% arrivent à envoyer une partie de leur revenu à leur famille.

- Les conditions d'habitation

Ces faibles moyens matériels dont dispose la majorité des Subsahariens laissent supposer qu'ils ne peuvent résider que dans des quartiers populaires où l'offre de location de chambre individuelle ou collective à des tarifs abordables est possible. Les résultats de l'enquête confirment cette hypothèse. En effet, la majorité de l'échantillon (62,7%) vit dans des chambres collectives. 10,4%, sans domicile, vivent dans des conditions particulièrement déplorable, soit dans la rue, dans des cimetières, ou

même dans les forêts. 7,5% disposent d'une chambre individuelle, 5,8% sont hébergés chez l'habitant (connaissance, ami, employeur, etc.), 3,4% habitent sur leur lieu de travail (baraquement, épicerie, garage, chantier, etc.).

VI. Perceptions des migrants subsahariens par la société d'accueil

L'analyse du discours des subsahariens montre que ces derniers se sentent globalement rejetés par la société marocaine. 27,3% d'entre eux estiment que les marocains les perçoivent de manière négative et les considèrent comme inférieurs. 22,6% des répondants estiment que les Marocains éprouvent un sentiment de mépris à leur égard.

Le pourcentage le plus élevé, soit 28,9% pense que les Marocains ont peur d'eux et les perçoivent comme menaces à leur sécurité. Ces risques relèveraient non seulement de la délinquance, du banditisme et du trafic, mais également de la sorcellerie et des maladies contagieuses comme le VIH Sida.

A l'inverse de ceux qui se considère «dévalorisés» à tout point de vue, un certain nombre de Subsahariens évoque des attitudes positives à leur égard. «Nous sommes tous de la même famille», «nous sommes frères et sœurs». Cette affirmation est apparue assez fréquemment dans les réponses obtenues.

D'autres critères ont été évoqués pour expliquer cette communauté de destin, comme la pauvreté et l'appartenance religieuse commune (11,6% de répondants).

Même si cela mérite d'être mentionné, 1,4% seulement des Subsahariens estiment que les Marocains les perçoivent comme des personnes victimes d'inégalités au niveau national et international.

3% de Subsahariens pensent que les Marocains leur témoignent du respect. Ils les considèrent comme des personnes courageuses et combatives, admirables par leur détermination à réaliser leur projet migratoire et leurs capacités à résister aux conditions difficiles de leur vie.

Comment les Subsahariens perçoivent les Marocains? Les Subsahariens sont 24,1% à penser que les Marocains sont solidaires. 43,1% pensent que les Marocains sont accueillants et agréables.

VII. Projet futur des migrants subsahariens

S'agissant des projets futurs des migrants subsahariens, 72,6% entendent réaliser leur projet migratoire. 10,6% veulent retourner dans leur pays d'origine. Un pourcentage non négligeable de 14,3% sont indécis et n'envisagent aucune solution pour leur avenir. Enfin, une infime minorité déclare vouloir rester au Maroc (2,3%).

Les raisons qui expliquent le choix entre le retour et le fait de rester au Maroc sont multiples, elles peuvent être ramenées à plusieurs aspects qui peuvent se cumuler. Dans le premier cas, il s'agit de l'échec du projet migratoire (85,7%), de la nostalgie de la famille (83,5%), de la précarité des conditions de vie (72,9%) et d'autres raisons.

Pour ceux qui veulent rester au Maroc, les raisons sont également nombreuses et peuvent se cumuler : 86,4% de ceux qui ont fait ce choix pensent qu'ils ont de meilleures conditions de vie au Maroc. 54,5% pensent que leur intégration professionnelle leur offre l'opportunité de s'installer au Maroc, 45,5% estiment qu'ils sont intégrés socialement, 40,9% donnent d'autres raisons, alors que 22,7% affirment que leur choix se justifie par le désir de continuer leurs études au Maroc.

Conclusion

En tant que territoire de transit, le Maroc serait confronté de manière plus accrue à la pression de la migration subsaharienne, voire en provenance de régions plus lointaines (Asie, en particulier). Sa situation comme point de départ de populations clandestines vers l'Europe se confirmera alors que d'un autre côté, le Maroc comme pays d'immigration s'imposera de manière inédite. La migration irrégulière au Maroc n'est pas un phénomène conjoncturel, mais plutôt durable, et constitue le lot de tous ceux qui fuient la misère des pays du Sahel et parfois, les conflits armés, mais aussi de ceux qui sont découragés par de vaines tentatives d'atteindre l'Europe et qui se résignent, faute de mieux, à tenter de se fixer durablement au Maroc.

Bibliographie

- M. Khachani, L'émigration subsaharienne au Maroc, le Maroc comme espace de transit, 1ère édition novembre 2006.
- F. Vacchiano, L'émigration des mineurs entre le Maroc et l'Italie, analyse du contexte social et des itinéraires. 2007
- M. Mghari, «Profils socio-démographique et itinéraire des migrants subsahariens en transit au Maroc», Rapport préliminaire, novembre 2007.
- M. Mghari, «Caractéristiques socio-démographiques des migrants subsahariens en transit au Maroc», in l'immigration subsaharienne au Maroc, Analyse des résultats de l'enquête de 2007, Association marocaine d'Etudes et de Recherches sur les migrations (AMERM), 2007.
- M. Mghari et M.Khachani, «l'immigration marocaine en Espagne» in Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) financé par la Commission Européenne et coordonné par Philippe Fargues à l'Institut Universitaire Européen (IUE) Florence (Italie), 2006.
- M. Lahlou, C. Escoffier, L'Immigration irrégulière subsaharienne à travers le Maroc, Rapport de l'enquête migrants menée au Maroc, cahiers de migrations internationales, 54F, BIT, Genève 2002.
- A.S. Wender, Situation alarmante des migrants subsahariens en transit au Maroc et les conséquences des politiques de l'Union européenne, Cimade, octobre 2004.